





AVIS

En application de l'avenant au règlement intercommunal de police "Nuisances dues aux travaux" homologué le 20 avril 2016, les Communes d'Icogne, Lens et Crans-Montana, publient le calendrier officiel 2021 mettant en exergue les plages de restrictions appliquées pour les travaux devant être entrepris à l'intérieur du périmètre touristique.

	Dates		Restrictions	Remarque
1 janvier	au	3 janvier	Travaux interdits	Vacances Nouvel An
4 janvier	au	2 avril	Travaux bruyants interdits	
3 avril	au	5 avril	Travaux interdits	Week-end de Pâques
6 avril	au	11 avril	Travaux bruyants interdits	
12 avril	au	11 juillet	Travaux autorisés "sans restriction"	
12 juillet	au	1 août	Travaux bruyants interdits	
2 août	au	15 août	Travaux interdits	Vacances Estivales
16 août	au	29 août	Travaux bruyants interdits	Open (26.08 au 29.08)
30 août	au	19 décembre	Travaux autorisés "sans restriction"	
20 décembre	au	31 décembre	Travaux interdits	Vacances de Noël

Le règlement est consultable auprès des Services techniques municipaux ou des sites Internet respectifs : www.icogne.ch / www.icogne.ch

Les Administrations communales